

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>28/04/2026</b>	<b>L'an deux mil vingt-six, le mardi cinq mai, à 19h00</b> Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	1	

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Franck FLEURIOT, Nicolas BONNARDE, Laurence BONNARDE, Michèle MARY, Sébastien GAGER, Émilie JORY.

Excusé : M. Nicolas BONNARDE (pouvoir à Laurence BONNARDE).

Émilie JORY a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 22-2026 INCORPORATION DES BIENS SANS MAÎTRE**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-3 et suivants,

Vu le Code Civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 26 février 2025,

Vu l'arrêté en date du 12 mai 2025 pris sur délibération et prescrivant la procédure de publicité et l'ouverture d'un délai irréductible de six mois, permettant de vérifier que les biens listés n'ont pas de propriétaires connus et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été réglées depuis plus de trois années.

Vu l'accomplissement de toutes les mesures d'affichage, de publicité et de notifications obligatoires, ainsi qu'en attestent les certificats d'affichage et de publicité ainsi que les accusés de réception correspondant aux envois postaux réalisés.

Considérant que la durée est écoulée et qu'aucun propriétaire ou occupant ne s'est manifesté ou n'a été en mesure de présenter un titre de propriété s'agissant des parcelles ci-dessous désignées.

Le Conseil municipal décide d'incorporer dans le domaine privé de la commune de Continvoir les parcelles suivantes sises commune de Continvoir :

Section	N°	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Lieu-dit
B	0246	2465	Terres	LA BUTTE DE L EPINE
D	0711	4000	Futaies résineuses	LES HAUTS CHAMPS
E	0568	2600	Taillis simple	LE SABLON
G	0106	6530	Taillis simple	BEL AIR
G	0289	2025	Futaies résineuses	LA MARCHÉ
G	0551	6065	Landes	LES GRANDES VALLEES
G	1081	2020	Taillis simple	

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

037-213700826-DCM\_22\_2026-DE  
A G E D I

Section	N°	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Lieu-dit
G	1123	8410	Taillis simple	LES GRANDS BOUILLARDS
G	1137	4505	Taillis simple	LES GRANDS BOUILLARDS
G	1138	525	Taillis simple	LES GRANDS BOUILLARDS
G	1145	3110	Landes	LES GRANDS BOUILLARDS
G	1158	2280	Landes	LES GRANDS BOUILLARDS
G	1165	4325	Futaies résineuses	LES GRANDS BOUILLARDS
G	1256	2545	Landes	LES PUITES
G	1262	8175	Landes	LES PUITES
G	1277	7705	Taillis simple	LES PUITES
G	1294	2035	Futaies résineuses	LE PETIT SAINT AUBIN
G	1296	5320	Futaies résineuses	LE PETIT SAINT AUBIN
G	1384	3189	Futaies résineuses	LA BUTTE
G	1402	2755	Taillis simple	LE PETIT SAINT AUBIN
G	1494	2444	Taillis simple	LES GRANDS BOUILLARDS
G	1495	624	Taillis simple	LES GRANDS BOUILLARDS

Il convient d'autoriser M. le Maire :

- à constater la présente incorporation par un arrêté qui fera l'objet des mesures de publicité foncières nécessaires à son opposabilité aux tiers.
- plus généralement, à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'incorporation de ces biens au domaine communal.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** M. le Maire à incorporer par arrêté les immeubles ci-dessus désignés
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'incorporation de ces biens.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian SAGET**



Certifié exécutoire le  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

037-213700826-DCM\_22\_2026-DE

A G E D I